



ONG CREUSET TOGO (ACJDEIP)

Droits humains/Droits de l'enfant

Santé - Appui/Conseils aux ODB

Récépissé N°0143/MAT-SG-DAPOC-DOCA du 02 mars 2007

Statut d'ONG N°638 /PR/MPDAT du 12 mars 2012

Contacts : +228 90 23 59 84 / +228 90 22 89 06 /BP : 80 SOKODE-TOGO

E-mail : creusetogo@yahoo.fr / creusetogo@gmail.com / info@creusetogo.org

www.creusetogo.org

TERMES DE RÉFÉRENCE

Étude de faisabilité du projet « Jeunes Artisans de Paix JAP2 »

Avec l'appui des partenaires techniques et financiers :



Janvier 2026

1. Introduction

CREUSET TOGO est une organisation à but non lucratif créée en 2006. Avec son siège social basé à Sokodé, quartier Komah 2 côté Ouest du complexe scolaire ITC Assomption. Depuis sa création, elle s'est spécialisée dans la promotion et la protection des droits des enfants et des couches vulnérables. CREUSET TOGO intervient en zones rurales et urbaines du Togo et contribue à l'émergence d'une société où les populations vulnérables notamment les enfants, les jeunes et les femmes vivent dans la dignité, voient leurs droits respectés et participent activement au développement de leurs communautés.

De 2022 à 2024, en collaboration avec les partenaires CIPCRE au Bénin et ALDEPA au Cameroun, CREUSET TOGO a mis en œuvre le projet « Les enfants et les jeunes comme artisans de paix (JAP) » qui a permis de renforcer la participation des enfants et des jeunes du Bénin, Cameroun et du Togo dans la construction d'une société pacifique et non-violente en combinant sensibilisation à la cohésion sociale et l'accompagnement des jeunes filles et garçons pour la promotion de la citoyenneté et le respect des droits des enfants.

Des espaces d'échanges et de concertation ont été également créés mobilisant les jeunes autour du développement local et de la paix. La mise en place de médiateurs communaux et l'appui aux leaders religieux ont favorisé la diffusion des valeurs de paix et de vivre-ensemble. Les résultats ont montré une forte adhésion des jeunes et communautés, une solidarité accrue et une transformation positive des attitudes sociales.

A la suite de ce projet régional pilote d'octobre 2022 au 31 décembre 2024, CREUSET TOGO prévoit dès 2026 la mise en œuvre d'un projet local en partenariat avec KiRA (Kinderrechte Afrika) et le BMZ (coopération allemande).

Ce projet, ci-après nommé JAP Togo, vise à renforcer le rôle des jeunes comme acteurs de paix, de cohésion sociale, de citoyenneté active et de lutte contre la désinformation dans quatre (4) communes (Tchaoudjo 1, Tchaoudjo 2, Kozah 2, Kozah 3).

Une étude de faisabilité accompagnera cette démarche. Elle servira de base solide pour affiner le concept du projet, en précisant les conditions préalables, en identifiant les opportunités et les risques, et en proposant des pistes d'optimisation.

Conformément aux procédures du BMZ, une analyse de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité s'avère indispensable à travers une étude de faisabilité indépendante.

2. Contexte et objectifs du projet

Le projet JAP Togo ayant pour zones 4 communes (Tchaoudjo 1 et 2 dans la région centrale et Kozah 2 et 3) dans la région de la Kara s'inscrit dans un environnement caractérisé par plusieurs défis majeurs :

- Une exposition accrue des jeunes aux tensions interculturelles, interreligieuses et intergénérationnelles, aggravée par les préjugés, la désinformation, les risques de radicalisation et les violences en ligne.
- Des besoins importants en matière d'insertion socioprofessionnelle des jeunes.
- Une faible structuration des espaces de participation citoyenne et de représentation des jeunes.
- La nécessité de renforcer le dialogue interreligieux, intergénérationnel et communautaire pour consolider la cohésion sociale.
- Les exigences croissantes du BMZ en matière de durabilité, d'inclusion (genre et handicap), de démultiplication des acquis et d'autonomisation locale.

A partir du contexte décrit, des expériences déjà menées et des recommandations issues de l'évaluation du projet régional JAP 6832, la nouvelle phase du projet se fixe pour objectifs :

Objectif général : Les enfants et les jeunes de la zone sahélienne au Togo participent activement à la construction d'une société inclusive, pacifique et résiliente qui protège leurs droits, valorise leur potentiel socio-économique et renforce la cohésion sociale pour prévenir l'extrémisme violent et consolider durablement la paix.

Objectif du projet : 2 280 jeunes filles et garçons des communes de Tchaoudjo 1 et 2, Kozah 2 et 3 s'engagent activement dans leur commune pour développer des perspectives économiques des jeunes, un esprit critique face à la désinformation et la cohésion sociale contre l'extrémisme violent.

Objectif spécifique 1 : 940 jeunes enfants et jeunes des communes de Tchaoudjo 1 et 2, Kozah 2 et 3 ont des connaissances et des compétences en vue de leur insertion/autonomisation économique

Objectif spécifique 2 : 920 enfants et jeunes des communes de Tchaoudjo 1 et 2, Kozah 2 et 3 ont un esprit critique concernant l'usage des réseaux sociaux et sont en mesure de repérer la désinformation

Objectif spécifique 3 : 320 enfants et les jeunes des communes de Tchaoudjo 1 et 2, Kozah 2 et 3 disposent de compétences renforcées en prévention de l'extrémisme violent et en promotion de la paix, la participation citoyenne participent activement à des espaces communautaires de dialogue reconnus et soutenus par les leaders locaux

A cet effet, le projet JAP Togo vise à renforcer la participation active des enfants et des jeunes des communes de Tchaoudjo 1 et 2 ainsi que Kozah 2 et 3 à la construction d'une société inclusive et pacifique. Il contribue à leur autonomisation économique (ODD 1 et 8), développe leur esprit critique face à la désinformation (ODD 4), favorise l'égalité des sexes et l'inclusion des personnes en situation de handicap (ODD 5 et 10), et consolide la cohésion sociale pour prévenir l'extrémisme violent (ODD 16). En s'appuyant sur des approches collectives et participatives, le projet renforce la résilience communautaire et la durabilité des acquis (ODD 11).

Le projet devra :

- Définir les modalités d'intervention conformes aux lignes directrices du BMZ, notamment :
 - ✓ Éviter tout appui individuel isolé (jeune, famille ou personne).
 - ✓ Écarter les formations directes sans mécanisme structuré de démultiplication.
 - ✓ Privilégier les approches collectives et participatives (coopératives, clubs d'enfants et de jeunes, conseils communaux de jeunesse, autres structures locales).
 - ✓ Renforcer les mécanismes de pérennisation locale (appui communal, financements locaux progressifs, autonomisation des acteurs).
 - ✓ Se baser sur une analyse approfondie des dynamiques sociales locales et appliquer le principe du « **Do No Harm** ».
 - ✓ Suivre une matrice d'impact conforme aux normes du BMZ (pp. 18-23).

3. Objet de la mission

L'objectif général de l'étude est de disposer d'une base analytique solide permettant à la fois de préparer la demande complète à soumettre au BMZ et de vérifier la pertinence ainsi que la faisabilité du projet JAP Togo dans les quatre (04) communes ciblées (Tchaoudjo 1 et 2 dans la région Centrale, Kozah 2 et 3 dans la région de la Kara).

Cette base contient entre autres des informations solides sur :

- Le contexte (base/sources de tensions, facteurs connecteurs et facteurs diviseurs, secteurs porteurs économiques, employabilité des jeunes etc.)
- Les parties prenant.es (situation, besoins, rôles, capacités [y compris économiques], interrelations, acteurs ou groupes exclus)
- Les valeurs pour les indicateurs de départ
- Les opportunités et risques éventuelles

4. Méthodologie

Il est attendu une triangulation de méthodes participatives qualitatives et quantitatives (sondages, focus groupes [p. ex. discussion, brainstorming, analyse SWOT, arbre ou triangle de conflit], entretiens individuels etc.) adaptés aux participant.es et adéquates pour l'analyse demandée. L'exécution participative de l'approche « Do No Harm » serait désirable et est un atout. Ils s'y ajoutent les méthodes de recherche et de comparaison (analyse documentaire, de programmes et contextes politiques et d'initiatives similaires/complémentaires). Un plan méthodologique détaillé ainsi que les outils de collecte de données sont à présenter avant la mise en œuvre.

5. Tâches et livrables

En ce qui concerne les tâches, il convient de retenir :

- La collecte des données primaires (besoins spécifiques des enfants et jeunes dans les zones cibles du projet ainsi que les valeurs de départ pour la matrice d'impact) ;
- Analyse contextuelle et revue documentaire ;
- Cartographie et analyse des parties prenantes (rôles, capacités, besoins, avis) ;
- L'évaluation de la conception du projet selon les critères CAD de l'OCDE.
- Vérifier la faisabilité des recommandations issues du projet JAP 6832 mise en œuvre au cours de la période d'octobre 2022 à décembre 2023
- Analyse des conditions de viabilité des effets, de la possibilité de multiplication locale des approches, de pérennité (surtout financière) des structures et initiatives promues par le projet et stratégies de sortie.
- Élaboration de recommandations intégrables dans le concept final prenant en compte les lignes directrices et principes du BMZ (cf. chapitre 2).
- Recommandations éventuelles pour l'ajustement du cadre logique, des indicateurs et des mesures en phase avec le guide respectif (cf. lien chapitre 2).
- Prise en compte des dimensions genre et handicap ;

Toutes les recommandations doivent être en phase avec les lignes directrices du BMZ.

La participation à la réunion de cadrage (en ligne) sera obligatoire et pourra répondre aux questions restantes.

Les livrables de cette étude sont :

- Rapport de démarrage (méthodologie + plan de travail)
- Outils de collecte
- Rapport provisoire
- Rapport final selon le canevas fourni (max. 30 pages + annexes)
- Annexes (outils, déclaration sur honneur, analyses et diagrammes, liste d'acteurs rencontrés)

6. Structure du rapport de l'étude :

Conformément aux exigences de KiRA/BMZ, l'étude devra suivre le modèle mis à disposition qui contient les éléments suivants :

- Objectif et utilisation de l'étude de faisabilité ;
- Méthodologie (outils, approches, acteurs impliqués, réflexion critique sur les méthodes appliquées) ;
- Situation de départ et analyse des problèmes (micro, méso, macro) ;
- Promoteur local du projet : rôle, appropriation, capacités ;
- Groupes cibles et autres acteurs : critères de sélection, composition, dynamiques d'intérêts ;
- Évaluation du projet selon les critères CAD-OCDE ;
- Recommandations : adaptations du concept, mesures d'optimisation, opportunités/risques, suggestions pour indicateurs et suivi-évaluation.

Cette structure est indicative et pourra être affinée conformément au canevas mis à la disposition du consultant.e.

7. Calendrier

- Délais pour la soumission des offres : 01/02/2026
- Sélection des offres : 05/02/2026
- Réunion de cadrage avec le/la consultant.e retenue : 09/02/2026 (en ligne)
- Signature du contrat : 15/02/2026 au plus tard
- Exécution de l'étude de faisabilité : jusqu'au 15/03/2026
- Soumission du rapport provisoire : 19/03/2026
- Date limite pour la soumission du rapport final de l'étude : 31/03/2026.

8. Documents fournis

CREUSET TOGO mettra à disposition les documents suivants :

- Note conceptuelle du projet JAP Togo
- Essentiel du projet régional JAP 6832
- Rapport de l'évaluation finale externe JAP 6832 pour le Togo et rapport global
- Résultats de l'étude de base du projet 6832 pour le Togo
- Documents stratégiques et politiques de protection de CREUSET TOGO
- Documents stratégiques et politiques nationales
- Publication/documentation de CREUSET (document de bonnes pratiques projet 6832)
- Lignes directrices et guide pour les demandes BMZ
- Canevas pour le rapport de l'étude

9. Profil du/de le/la consultant.e :

- Expérience avérée en études de faisabilité ou évaluations de projets ;
- Connaissance de la protection de l'enfance/jeunes, en cohésion sociale, promotion de la paix et de vivre ensemble, des violences basées sur le genre, et du contexte togolais ;
- Expérience de travail avec les enfants/jeunes, communes et les communautés vulnérables ;
- Maîtrise des approches participatives et sensibles au genre ;
- Expériences avec des projets financés par KiRA et BMZ est un atout ;
- Pas de lien institutionnel direct avec CREUSET TOGO ou ses partenaires.
- Maîtrise des méthodes qualitatives et quantitatives ;
- Maitrise de l'approche Do No Harm est un atout ;
- Capacité à animer des ateliers multi-acteurs ;
- Excellentes compétences rédactionnelles en français ;
- La connaissance des langues locales (Kabyè, Tem/kotokoli) est un atout.

10. Déontologie et sauvegarde des enfants et des jeunes

Le/la consultant.e ou le cabinet retenu, ainsi que ses collaborateurs, devront respecter une déontologie stricte fondée sur l'impartialité, la transparence et l'intégrité professionnelle. Toute démarche devra assurer le respect des droits humains, la dignité des participants et l'application du principe « Do No Harm ».

La sauvegarde des enfants et des jeunes constitue une exigence prioritaire, leur anonymat et leur protection contre toute forme d'exploitation, stigmatisation ou mise en danger seront assurés à chaque étape de l'étude.

Les données collectées seront gérées de manière confidentielle, sécurisée et utilisées uniquement pour les objectifs de la mission. En complément, le/la consultant.e ou le cabinet et ses collaborateurs signeront obligatoirement la déclaration d'engagement et le code de conduite de CREUSET TOGO, attestant de leur adhésion aux valeurs éthiques et aux règles de protection. Enfin, une gestion responsable des données est obligatoire durant tout le processus de l'étude.

11. Forme et soumission de dossiers et modalités de facturation

Les candidatures à soumettre au plus tard le 1^{er} février 2026 à 17h, comprenant :

- Proposition technique et méthodologique (description d'un planning détaillé en respect des livrables à fournir, des approches méthodologiques) ;
- CV détaillé et lettre de motivation, des attestations et certificats de formation, attestation du Registre ou Chambre de Commerce et de l'Industrie pour les cabinets ;
- Proposition financière détaillée ;
- 2 exemples de rapports similaires ou attestation de bonne fin d'exécution.

Envoyer par courriel à : recruetg@gmail.com

NB : Mettre l'ensemble de ces pièces en un seul fichier PDF sauf les rapports similaires.

La facture sera réglée en trois tranches par chèque ou virement bancaire :

- 40% à la signature du contrat
- 40% à la réception du rapport provisoire
- 20% à la réception du rapport final validé

Sokodé, le 12 janvier 2026

Le Directeur Exécutif

MOUKPE Essodéké